

L'Alsace, 30 septembre 2014

Fessenheim Centrale nucléaire : une fermeture à 5 milliards ?

Tentant d'évaluer le coût de la fermeture anticipée de la centrale alsacienne, un rapport de la commission des Finances de l'Assemblée nationale juge « préférable » de la reporter, dans le contexte budgétaire actuel.



Lors d'une manifestation à Colmar, le 23 juin dernier. Le rapport rappelle que la fermeture aura un impact sur les revenus de quelque 5 000 personnes dans la région.

Quelques mois après le rapport de la commission d'enquête relative aux coûts de la filière nucléaire, qui comportait un volet consacré à la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim, la commission des Finances de l'Assemblée nationale publie à son tour un rapport « relatif à l'évaluation du coût de la fermeture anticipée » de la centrale alsacienne, présenté par Hervé Mariton (UMP, Drôme) et Marc Goua (PS, Maine-et-Loire), qui étaient déjà membres de la précédente commission.

Alors que le gouvernement ne se montre plus aussi sûr de son choix (L'Alsace d'hier), les deux députés rappellent que la fermeture de Fessenheim reste une « hypothèse », liée au plafonnement, prévu par la future loi sur la transition énergétique, de la capacité de la production nucléaire en France à son niveau actuel : EDF sera contraint de fermer l'équivalent de ce qu'apportera l'EPR de Flamanville, dont la mise en service est prévue en 2016, et la centrale de Fessenheim, officiellement citée depuis deux ans, compte deux réacteurs de la capacité visée.

Un milliard d'euros de « coût social »...

En préambule, les deux « rapporteurs spéciaux » constatent « les réticences » du gouvernement comme d'EDF « à procéder au chiffrage du coût d'une fermeture prématurée d'une centrale nucléaire ». Le projet de loi relatif à la transition énergétique, qui sera examiné

à partir de demain à l'Assemblée, fait l'impasse sur ce chiffrage, tandis que l'exploitant a, jusqu'à présent, refusé d'évoquer le montant de l'indemnité qu'il serait susceptible de réclamer – à l'instar du président Henri Proglio, interrogé par la commission d'enquête parlementaire, le 6 mai dernier.

Après audition des principaux acteurs concernés, les rapporteurs ont tenté d'estimer, non pas les coûts d'un démantèlement inéluctable – « qui ne devraient pas varier significativement selon qu'ils seront supportés en 2016 ou en 2040 » –, mais les coûts « qui sont directement induits par le caractère prématuré de la fermeture de la centrale ».

Au final, ces coûts sont estimés à 5 milliards d'euros, incluant les impacts sur les emplois locaux (environ 2 000 sont liés à la centrale), les collectivités – elles ont reçu 13,3 M€ (millions d'euros) d'EDF en 2013 – et le réseau électrique – au moins 50 M€ seront nécessaires pour l'adapter. « Même s'il ne peut être chiffré avec certitude » (le calcul n'est d'ailleurs guère étayé), ce coût social avoisinerait « globalement autour de 1 milliard d'euros » d'ici 2040.

Mais c'est surtout l'indemnisation qu'EDF réclamerait très certainement à l'État qui coûterait cher, même selon un scénario « médian ». Celui-ci table sur une production annuelle stabilisée autour de 10 TWh, un passage du prix de l'électricité de 50 à 57,50 €/MWh d'ici 2030, l'évolution attendue des coûts de production, les investissements prévisibles ou déjà annoncés – en particulier ceux du « grand carénage », qui doivent permettre de prolonger l'exploitation des centrales françaises au-delà de 40 ans... Bilan (très théorique) : un manque à gagner annuel d'environ 200 M€.

Tout en notant l'absence de consensus sur la durée de vie potentielle des centrales, le rapport rappelle que l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a donné son feu vert pour une exploitation jusqu'en 2019 (pour le réacteur n° 1) et 2021 (pour le réacteur n° 2), et que « rien ne laisse entendre qu'elle n'aurait pas autorisé le fonctionnement pour dix années supplémentaires », sous réserve de travaux supplémentaires.

... et quatre milliards d'indemnité pour EDF

EDF s'inscrit d'ailleurs dans une perspective d'exploitation de ses centrales jusqu'à 60 ans (soit jusqu'en 2040 environ pour Fessenheim). Les députés chiffrent donc à 4,8 milliards d'euros (24 ans x 200 M€) le manque à gagner d'ici là. Sans expliquer précisément leur calcul, ils estiment à 85 % la « perte de chance » (le degré de probabilité) d'obtenir l'autorisation d'exploiter jusqu'en 2040. Le montant des dommages et intérêts étant égal « au pourcentage de perte de chance appliqué sur la totalité du manque à gagner », l'indemnisation s'élèverait à 4 milliards d'euros.

Les critères de variation de cette estimation sont nombreux et incertains, mais les rapporteurs soulignent que, « juridiquement, la condamnation de l'État est hautement probable ». « À l'heure où la contrainte budgétaire est forte », ils concluent « qu'il serait sans doute préférable de reporter » la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim, « afin de permettre à un outil rentable économiquement et techniquement sûr de terminer son cycle de vie ».